CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE HEBDOMADAIRE—SIX PIASTRES PAR AN, payables par trimestre. Un mois s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelle est la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement qui expirera l'année d'avance!

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille quinze jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Que les deux soient jointes dans une seule lettre. Le prix est D'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion et de CINQUANTE CENTINS pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront chargés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque longueur et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressée à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les *porteurs de l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour les côtes.

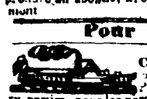

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le beau et bon marcheur, steamer PRINCETON, capitaine Perry, partira pour les ports ci-dessus, lundi prochain, 5 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

JOSEPH LANDIS,
3 dec 14, rue Puydras.

A VENDRE

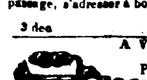

Le bateau à vapeur CHAMPION, dans le meilleur état possible est offert en vente. Ce bateau est si bien connu par sa marche supérieure qu'il est inutile d'entrer dans d'autres détails; il a été construit dans l'Est, et a une machine à basse pression, il est doublé et chevillé en cuivre. S'adresser à Messrs. J. W. Zacharie & co, ou à la pension de madame Keen, rue Poydras, à

GEO. JOHNSON,
qui offre à vendre, 100 barils de Harengs de Potomac en bon ordre. 3 dec—$7

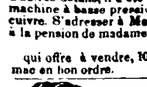

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine F. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, durant cette saison. Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à

GRAY, DURRIVE & Co.
43 & 45 Nlle Levée.

N. B Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemines, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

Pour les ports des E.-Unis.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à

HOSKINS & WILCOCKS,
2 dec rue du Camp no 51.

POUR NEW YORK—Le navire OHIO, capitaine Garvin, est prêt pour recevoir du fret et montera la côte pour 300 boucauts de sucre—S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Hopital ou à

HOSKINS & WILCOCKS
28 nov

POUR BOSTON *Premier bâtiment*—le beau brick doublé et chevillé en cuivre **Falco**, capitaine Harlow, demande l'encombrement de 75 balles pour compléter son chargement, pour le fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les Halles, ou à BAILEY & ABBOTT,
23 nov No. 14 rue Bienville.

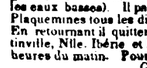

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine Morrell est maintenant en déchargement et recevra du fret en peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
19 nov 51, rue du Camp.

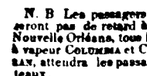

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en déchargement, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
19 nov 51, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand, Premier Paquebot. Le beau Navire ELLA HAND, Capt. Mathew, ayant trois quart de son chargement à bord, pour reste du fret ou passage s'adresser à

HOSKINS & WILCOCKS,
25 nov Rue du Camp no 51.

POUR CHARLESTON—La goélette de première classe et fine voilière EDWARD O'BRIEN, capitaine Watts, est en chargement à la côte, et prendra un chargement pour le pont soit à la côte ou en ville. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
29 nov 14, rue Bienville.

Pour Baltimore.—Le bon brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson est prêt à recevoir du fret; il se rendra à la cote si l'on le désire. S'adresser à

L H GALE.

Pour les ports d'Europe.

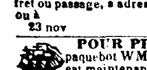

Pour le Havre—Le beau navire A 1 RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 à 200 balles de coton et il sera expédié sans délai. Pour conditions ou passage s'adresser à

LEVI H GALE,
30 nov No. 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE.

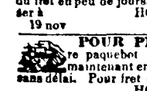

Le beau navire A I GEORGE, capt Choate, peut prendre 300 balles pour compléter son chargement et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
24 nov rue St Charles, No 16.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier CAROLINE, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de quelques centimaux de barils, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS.

POUR LE HAVRE.—(passage seulement) le navire **Cumberland**, coté A. I. capitaine Hasty, partira vers la fin de ce mois. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à R. A. LEFEBVRE.
22 nov Rue Toulouse No 10

POUR LE HAVRE.—Le bon brick **Horace**, capitaine Foss, manque 300 balles pour compléter son chargement, pour le fret ou passage s'adresser à L. H GALE,
22 nov Rue St. Charles No. 16.

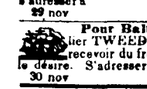

POUR LE HAVRE.—Le beau navire le **Globe**, capitaine Porter, a besoin de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE.
22 nov Rue St. Charles No 16.

POUR LE HAVRE.—Le beau brick **Pleiades**, capitaine Lowell, ayant tout son chargement à bord sera expédié sans délai. Pour passage seulement s'adresser à L. H. GALE,
22 nov Rue St. Charles No. 16.

POUR LE HAVRE.—Le navire A 1 OLYMPIA, capitaine Stings, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emmenagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville

POUR LE HAVRE—La barque française LOUISIANA, capitaine Thorr, ayant tout son chargement engagé, partira pour le susdit port, du 25 au 30 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

19 nov F. SEIGNOURET & Co.

POUR LE HAVRE—Le A 1, navire CALEDONIA, peut prendre environ 300 balles de coton pour compléter son chargement Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov rue Bienville, No. 14

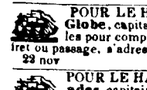

POUR LE HAVRE—(Passage seulement—Le navire A I, fin voilier et tirant peu d'eau, NEW-ENGLAND, capitaine Wanton, ayant son chargement entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR MARSEILLE—(Pour passage seulement) Le bon brick bon marcheur Cyrus, capitaine Soulé, ayant son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage s'adresser à L. H. GALE.
22 nov Rue St Charles No. 16

Pour Liverpool—La barque A1 HERCULES, capit Marks, ayant une partie de son chargement engagé sera expédié sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis l'Hotel de la Monnoie ou à JAMES REED & Co.
2 dec rue Royale no 33.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier FRANCIS DEPEAU, capitaine Forbes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, il sera expédié sans délai. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de superbe emménagements. S'adresser à L. H. GALE.
1 déc 23, rue Commune.

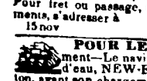

Pour Liverpool—Le navire A1 fin voilier GEORGIA, capitaine Schackford, demande à prendre 250 balles de coton pour compléter son chargement et il sera expédié de suite. Pour le fret ou passage s'adresser à

30 nov L H GALE, 23, rue de la Commune.

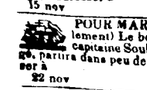

POUR LIVERPOOL—(passage seulement) le beau navire **Star**, capitaine Gleizer, sera expédié sans délai. Pour passage s'adres ser à bord ou à L. H. GALE.
22 nov Rue St. Charles No. 16.

POUR LE LIVERPOOL.—Le navire fin voilier Europa, capitaine Dumsond: a besoin 150 balles pour compléter son chargement; pour fret desquelles ou pour passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
21 nov. No. 14 rue Bienville.

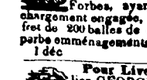

POUR LIVERPOOL—(passage seulement) Le A I, navire fin voilier, doublé et chevillé en bois, **Corinthian**, capitaine Sampson, ayant tout son chargement engagé sera expédié sans délai. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE.
26 nov Rue St. Charles No. 16.

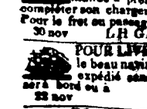

Pour Liverpool—Le navire A1 fin voilier ANN, capitaine Hall, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la Place d'armes, ou à JAMES REED & Co.
19 nov Rue Royale, no 33.

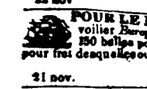

POUR MATANZAS—Le brick bon marcheur ORIANTE, capitaine Landell ayant son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, au port ci-dessus, ou la Havane, s'adresser au capitaine à bord ou à

19 nov R. GRONING & Co

POUR QUINTANA & BRAZORIA—La goélette paquebot FLORA, capitaine Appiot on ayant une partie de sa cargai son engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place, ou à JAMES REED & Co.
5 nov rue Royale, no. 33.

Pour la Havane—La belle goélette fine marcheuse LOVELY KESIA, capitaine M'Williams, bera expédiée sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à R GRONING & Co.
29 nov

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—La belle goélette fine marcheuse **Enterprise**, capt Miller, est prête à recevoir du frêt, et peut prendre l'encombrement de 1000 barils. Pour conditions, s'adresser à LEVI H GALE,
1er dec 93, rue Commune

DEMANDE.—Une goélette d'apeupre 400 barrils, tran peu deau, pouvant entrer dans la Baie de Mexico. S'adresser à JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 33.

A Fréter pour Barcelonne ou tout autre port d'Espagne la barque espagnole **Santuzmana**, capt. Arrarte, du port de 300 tonneaux. S'adresser à

24 nov—8 A. M. MIRANDA & Co.

A Fréter pour la Havane ou le Mexique, le brick **Vizcayna**, capt. Torres, du port de 1000 barils. S'adresser à

24 nov—8 A. M. MIRANDA & Co.

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à

26 nov JAMES REED & Co. Rue Royale No. 35.

A FRETER.

La polacre autrichienne VERGEO, du port de 234 tonneaux, capitaine D. L. Morion, prendra un fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à VIDAL & LONGIS,
oct 25 65, rue St Louis.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien muni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un batiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant. Pour plus amples détails, s'adresser à

2 déc R. GRONING & Co.

A Vendre—La goélette **Helen**, de 98 tonneaux ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux ancres en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à

HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale*.

Brick **Kentucky**, capitaine FAINE.
Goël **Tantivy**, capitaine J. FITCHER.

Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés. Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 23, rue Poydras.

☞ Le brick **Otranto**, commencera à décharger aujourd'hui, vis à vis le no. 98. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises.
18 nov R. GRONING & Co.

AVIS.

Compagnie de Banque, et Chemin de Fer d'Atchafalaya—Aux Orléans, 3 Déc. 1836.

LES actionnaires au fond capital de cette compagnie sont prévenus que le neuvième versement de $5 par action sera dû et payable au bureau de la Banque, rue du Camp, no. 39, lundi 5 Décembre prochain. Les livres de transfert seront fermés jusqu'au 9 courant.

2 déc ROBT. G. DIXON, caissier.

Banque de Carrollton.

UN receveur pour cette Institution sera nommé vendredi, 9 du courant. Les applications devront être faites avant ce jour.

1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.

UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encolgnure des rues Saint Charles et Canal, le 1er lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après midi.

1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,

29 novembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème. section de la charte, lundi 9 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.

30 nov J W HOUSTON, caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce.

3 nov

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
Rue du Camp, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, L. R. ST. JOHN & Co.
Rues Chartres No. 80.

CHECKS à vue, sèburte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et bil lets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 1dec 6

SANGSUES.

A Vis—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, les applique lui-même. E. B. DONNELLY,
9 sept— rue Bourbon, No 5.

Nègres à Vendre.

ON tiendra constamment en vente, au No. 11, rue des Français, face à la rue de l'Esplanade et à l'Hotel des Monnaies, une quantité de Nègres de la Virginie des deux sexes, parmi lesquels se trouveront généralement des domestiques de couche, cuisinières, ouvrières, blanchisseuses, repasseuses et cochers.

Conditions de la vente: comptant un peu moins pour les en ville à 12 mois.

☞ Les personnes qui désirent acheter, feront bien de venir examiner par eux-mêmes avant d'acheter ailleurs: le vendeur fournira les recommandations les plus satisfaisantes. 21 nov—1y

BOCHE FRERES, préviennent les Dames et le Public en général qu'ils feront le lavage, repassage et amidonnage de toutes leurs articles de goût et manière, et avec tout le soin qu'ils reçoivent de Nlle. Marrage elle Carlotenus. 3 nov

Aux Habitans Sucriers.

200 Boucauts à sucre, doubés en chêne et bien faits, à vendre par

CHS. HARROD,
23 nov—6 Encoignure des rues Royale et Conti

Compagnie de Navigation de l'Océan, par le moyen de la vapeur.

LES actionnaires nommés conjointement à l'Assemblée des Actionnaires et citoyens de la Nouvelle Orléans, qui a eu lieu à la Bourse de Négociens, dans la matinée du premier courant, également à une assemblée tenue à ladite assemblée, donnent présentement

AVIS AU PUBLIC

que les livres de souscription, pour les mille actions de cette compagnie, seront ouverts à la Bourse de Négociens, et continueront à l'être tous les jours jusqu'au 15 de ce mois, inclusivement, depuis neuf heures jusqu'à midi, et de deux heures de l'après midi, au bureau de la Compagnie d'Assurance de Marine, dans la rue de l'Esplanade, la porte après la place d'armes. Dans le cas où il serait souscrit au dessus de ces mille actions, les souscriptions seront réduites proportionnellement sur ceux qui auront souscrit pour les plus fortes quantités.

Il est généralement désiré que les actions soient distribuées en petites quantités parmi toutes les classes habitantes de l'Etat et de la ville, afin que chacun puisse jouir d'un intérêt particulier dans le grand projet de cette compagnie d'établir une communication par la vapeur de la Nouvelle Orléans avec le Mexico et la Mobile, et principalement dans l'achat immédiat d'un choix de navires de première classe, comme paquebots pour le Havre et Liverpool. Une pareille action sera exigée; aussitôt attiré paiement ne sera demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu, et que la compagnie aura été formée de la souscription de 1000 actions et des conseils municipaux, réglaments qui seront communiqués devant une assemblée des actionnaires qui sera convoquée à cet effet: et s'il est satisfaisant pour eux, alors une élection de directeurs sera immédiatement fait par les actionnaires, afin que la Compagnie commence de suite ses opérations.

Comme il est spécifié par la loi des revenus des E Unis que nul autre que les citoyens peuvent être intéressés dans les navires sous pavillon américain; il est bien entendu que personne autre que les citoyens des Etats Unis n'auront le droit de devenir actionnaires.

R O Pritchard,	H F McKenna,
Cuthbert Bullitt,	Jules Leblanc,
Thos Barrett,	Theo Nicolet,
James Currell,	J M Lapeyre,
W L Hodge,	H Gally,
J H Caldwell,	P J Trigou,
S W Oakey,	A Fisk,
Glendy Burke,	Félix Labatut,
H C Cammack,	Joakin Kohn,
Fred Fray,	J A Barolli.

8 déc—$7

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la 1ère, Municipalité:

Séance extraordinaire de Mardi, 29 Novembre 1836

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient dans la 1ère municipalité en anglais et en français, conformément à la loi, que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de prendre les mesures indiquées par la loi pour opérer l'ouverture de la rue Esplanade jusqu'au bayou St. Jean.

Il est de plus résolu que le voyer de la 1ère municipalité est et demeure requis de fournir au maire et à l'avocat de la 1ère municipalité une juste description des terrains que la ligne tracée pour l'ouverture de la rue Esplanade doit traverser, avec le nom des propriétaires, autant qu'il pourra les connaître.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.

Approuvé le 30 novembre 1836.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus, et vu la section de la loi du 3 avril 1828, d'après laquelle "toutes les fois que le conseil de ville sera d'opinion qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou la commodité publique d'ouvrir, tracer ou pratiquer aucune rue ou place publique dans aucune section de la ville, ou d'élargir &c ou en aucune manière améliorer sa dite rue ou place, &c," avis est donné que la rue de l'Esplanade sera prolongée, en ligne droite, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, en traversant les propriétés dont les possesseurs sont ci-après nommés, quand les formalités voulues par la loi auront été duement remplies.

Les terrains et autres propriétés à travers lesquels doit passer le prolongement de la rue de l'Esplanade appartiennent aux personnes dont les noms suivent: J. Moget, —Boisdoré J Dolisle, J B Plauché, M. L. Dauphin, fe l, veuve Canfrendo, L Moreau, H Auster, Alex. Milne, Marie Thérèse Lebreton fe l; B Coquet, Jh Barthe, Dulcide Baran, héritiers Clark, Louis Brugger, nos 30 et 31 du bourg Pontchartrain, (propriétaires inconnus), Félix Lefebvre, Henry Droz, Jh Clark, héritiers, Félix Percy, Etc. Blanc, Alban Michel, F Frey et —Renea.

D PRIEUR, maire.

1er décembre 1836. —20,lij

Mairie de la Nouvelle-Orléans

Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Samedi, 6 janvier 1837, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

5 dec D. PRIEUR, Maire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraiche est aujourd hui de dix piastres par baril; d'après le tarif les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi 5 du courant) trente et un onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront 25 pour cent en sus.

5 dec D. PRIEUR, maire.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DE PAROISSE POUR LA PAROISSE ET VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—L'ETAT DE LA LOUISIANE,—*A tous ceux que ces présentes verront ou entendront, Salut.*—Attendu que Laurent Millaudon et John Slidell ayant achetés à une vente faite par le Sherif de la paroisse d'Orléans la propriété ci après décrite, se sont adressés au greffe de cette cour où ladite vente fut enrégistrée le second jour de juin de l'année 1826, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes irrégulières" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées à sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le terme de mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi ladite vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le sherif susdit le vingt troisième jour de mai de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le vingt six de février de l'année 1836, en faveur de Laurent Millaudon et Antoine Foucher Jénner, No 7370 du Docket de cette cour, à laquelle pente Laurent Millaudon et John Slidell se sont ralliés acquéreurs pour le prix de $3,000 (trois mille huit cent piastres).

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.—Quatre lots de terre désignés par les Nos. 1, 2, 3, et 4 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, voyez, le 18 mars 1836, situé dans l'Etat susdit entre les rues Duplantier, du Camp, St. Barnard et des Magasins, faubourg Delor, tous les dits terrains formant face à la rue Duplantier et mesurant comme suit, savoir:

Le lot no 1. vingt et un pieds, quatre pouces de face sur cent sept pieds, sept pouces de profondeur d'un côté, et quarante vingt dix sept pieds, cinq pouces et demie de l'autre.

Le lot no. 2, vingt et un pieds, quatre pouces de face sur quatre vingt dix sept pieds, cinq pouces et demie de profondeur d'un côté, et quatre vingt sept pieds, quatre pouces de l'autre.

Le lot no. 3, vingt et un pieds, quatre pouces, de face, sur quatre vingt quatre pieds, quatre pouces de profondeur d'un côté et soixante et dix sept pieds, deux pouces et demi de l'autre.

Le lot no 4, vingt et un pieds cinq pouces de face sur soixante et dix sept pieds, deux pouces et demi et soixante sept pieds, un pouce de l'autre.

ARMAND PITOT,
Greffier.

3 décembre.—3

49, 6, 18, 60, 71, 69, 3, 52, 70, 33, 75 et 28; sont les numéros sortis dans la 1ère classe de la Loterie des Ecoles Gratuites, 1re. classe.

Les personnes qui ont gagné quelques lots sont respectueusement invitées de se présenter au bureau du directeur, rue Gravier No. 37, afin d'en recevoir le montant, ou de renouveler leurs Billets pour la classe No 2, qui doit se tirer mercredi 14 du courant; la prospectus est le même. 5 dec.

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVÉ LE 31 MARS 1838.

Classe No. 2, pour 1836,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Mercredi 14 décembre 1836.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison semaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un billet, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivants seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1	PRIX de $12,000	1	PRIX de	$12000
1	"	2,000	1	"	2000
20	"	1,000	10	"	10000
	"	500	25	"	2500

Il y aura en outre 160 prix de 120 piastres; 198 de 80 piastres; 196 de 40 piastres; 188 de 20 piastres; 9788 de dix piastres et 23,456 de cinq piastres.

☞ Les billets sont seulement de cinq piastres; comme en proportion; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer 960, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Bank; au No. 97, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.

2 déc—6m A. K. MEAD, Directeur.

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Gregorio H. Barbeau de Pologne, qui vient d's'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les prin cipaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 102.

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

37000 CIGARRES de la Havane;

30 caisses Cantinières;
5 barils do. reçus dernièrement de la Havane et à vendre par L. TINTORER,
2 déc—6 6, Vieille Levée.

300 Barils Chaux à vendre par des quantités convenables aux acheteurs. S'adresser au no. 128, rue Toulouse. 2 déc—$7

VENTES PAR LE SHERIF DES PAROISSES.

SUCCESSION DE M. DE LA RONDE.—Vente par le Régistre des Testaments.—Mardi le sixième jour de décembre de 1836 à midi à la Bourse, encoignure de rue St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de Son Honneur James Pearce Dans ce jour à la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du vingt deuxième jour de Novembre 1836, il sera exposé au vente publique à l'encan, pour compte de la succession susmentionnée, entre autres choses, les actions suivantes, savoir:

Six actions de la Compagnie de Navigation d'Orléans de cent piastres par action, payées en entier.

Conditions de la vente: Comptant.

24 nov S. BIDSSMAN,
Député Rég. des Testaments.

SUCCESSION DE FOREST, H. C. L.

VENTE par le Register des Testaments, Samedi le vingt-sixième jour de novembre 1836, à dix heures du matin, dans la rue St. Philippe, entre les rues St Claude et Tréme, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre, en date du neuf de Novembre, 1836, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Francois Forêt, h. t. l: consistant en meubles meublans, des pastiques bardes, livres, bijouteries un peu, et de outils des charpentiers, etc.

Conditions de la vente—comptant.

14 nov W. F. O. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 30 Nov. 1836.

LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, Dimanche 25 Décembre, à dix heures du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 Décembre 1814

Il sera fait, sur la Place d'Armes, une distribution de cartouches et de gargousses.

Les officiers commandant les compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

Les commandans de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un contrôle exact des membres de leurs compagnies.

Les officiers des compagnies, ainsi que les officiers de l'état-major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions, diplomes, assermentations et enrégistrements conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.

Le brigadier-général compte sur le zèle des membres de la Légion.

Chaque commandant de compagnies devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la Place pour fermer la grille, et poser des factionnaire à chacune de ses portes.

Les officiers de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J B Plauché, commandant la Légion de la Louisiane,

1er dec D AUGUSTIN, aide de camp.

ARTICLES MILITAIRES.

RECU par les derniers arrivages d'Europe, et à vendre par le soussigné: Un grand assort ment d'articles militaires et autres, comme chapeaux, chakos, plumes, gibernes, épaulettes, aiguillettes, fourragères, dragonnes, pompons, galons, franges, cordons, broderies en or: argent, soie, laine et en fil; colliets et parements brodés en or, fins pour chirurgien; sabres épées, nouvelle mode, de toute beauté; cintrons pour les dites; bruniers, tels de commerce, fourreau de baïonnettes, lames de fleurets, do montés, étuis, ares marilles, sandales, gants d'armes, garnitures pour courroines de buf, fil d'or et d'argent, cantines, velour et rubans de velour, en soie, etc.

C. F. SEELIGER,
Rue de Chartres. No. 156, en face de la Banque des Améliorations. 2 déc—3

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex Institutrice d'un personnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr Even, rue Saint Louis, No. 150.

2 déc—1m

Mairie de la Nelle. Orléans.

Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Samedi, 6 janvier 1837, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

5 dec D. PRIEUR, Maire

Mairie de la Nelle. Orléans.

Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, en date du 25 novembre dernier, avis est donné que, jeudi, 8 Décembre prochain, à 4 heures de l'après midi, dans le terrain de la ville, en face des nouvelles prisons, rue d'Orléans, il sera vendu à l'encan, divers materiaux, tels que carreaux, cadres de portes et fenêtres, perches, &c.

Conditions, au moment de la vente.

29 nov D. PRIEUR, Maire.

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services